Mr Edmond Hervé

Ancien maire de Rennes. Ancien sénateur d'Ille et Vilaine. Ministre de la santé sous le premier septennat du Président Mitterrand.

Les défis de la démocratie.

La démocratie est une conquête à défendre et à enrichir. Pour des raisons liées à la personne humaine, à la nécessaire entente entre les nations, les principes de la démocratie doivent traverser les frontières. Ceci impose vigilance et efforts car des défis sont à relever. Ils sont de nature politique, philosophique, économique, sociale, technologique, culturelle, et environnementale. A nous de les identifier, de nous mobiliser à tous les niveaux, du local à l'international, pour faire vivre individuellement et collectivement des références, des comportements, des institutions, des projets, des actes au service de la démocratie.

La démocratie ne progresse que par les défis qu'elle rencontre. Encore faut-il identifier ces défis. Ces défis ne sont pas propres à la France, et heureusement les défis que nous avons à relever ne sont pas de même nature que ceux que l'on rencontre dans d'autres pays : guerre, recul démocratique, faim dans le monde, attentats djihadistes, guerre informationnelle. A cet égard il faut citer le Père Lebret, dominicain, qui disait : « La pire des choses dans le monde, ce n'est pas la misère, ce n'est pas la faim ni la maladie, c'est l'inconscience des nantis ». Tous ces défis internationaux nous impactent dans notre vie quotidienne.

Dans un pays comme le nôtre, la démocratie repose d'abord sur le respect de la personne humaine. A nous de nous mobiliser pour faire vivre ce respect en créant une société civique. Ce terme de civique a l'avantage, par rapport au mot civil, de ne pas créer d'opposition envers l'État ou la caste politique. Une société civique est composée de citoyens qui sont actifs, intéressés et qui doivent participer à ce vécu de la démocratie. Un exemple est celui de la laïcité à l'école qui ne concerne pas que le corps enseignant mais l'ensemble de la société.

La démocratie est là pour préserver nos acquis, mais aussi essayer d'améliorer l'état actuel et enfin s'intéresser au futur afin qu'il ne nous soit pas imposé par d'autres. La démocratie est un double respect, du peuple et de la République.

1. Un double respect.

1.1 Respect du peuple.

Aujourd'hui en France, certaines formations politiques estiment qu'à la suite des dernières élections législatives, l'expression du peuple n'a pas été respectée. Les tenants de cette thèse développent l'idée suivante : des élections ont eu lieu, avec pour résultat le renvoi de la majorité sortante et la volonté de maintenir le Rassemblement National en dehors des institutions. Ces personnes estiment que le gouvernement Barnier est le contraire du résultat des élections et donc de ce qu'a voulu le peuple. Le Premier Ministre est issu du groupe le plus minoritaire à l'Assemblée et son gouvernement est sous l'épée de Damoclès du Rassemblement National.

Il existe un irrespect du peuple d'une toute autre nature. C'est le cas de certaines affirmations provenant de politiciens, apparaissant comme des vérités incontestables mais qui ne correspondent pas à la réalité des faits. Dans un ouvrage intitulé La droitisation française, mythe et réalités, Vincent Tiberi montre la divergence existant entre les avis politiques et les comportements de la société. Il estime que cette croyance en la droitisation de la société française serait la conséquence de certains mouvements politiques qui en font un thème récurrent de leur discours. Pour cet auteur la société française est de plus en plus à gauche. Il juge la situation de la société plus ouverte et plus consensuelle, en s'appuyant sur toute une série de sondages effectués ces vingt dernières années. Ainsi, l'affirmation « l'immigration est une chance pour la société française » recevait 44 % d'opinions favorables en 1992 et 73,5 % en 2022. De même l'ouverture du droit de vote des étrangers aux élections locales recevait 30 % d'opinions favorables en 1984 et 50 % en 2022. Cette divergence entre discours politique et opinion de la société est porteuse d'une crise politique et d'une tension très forte. Quand le discours politique n'est pas en concordance avec les attentes de la société, il existe un manque de respect du peuple. Comment se fait-il que ce discours politique sur l'immigration soit majoritaire électoralement alors qu'il ne l'est pas dans la société ? Vincent Tiberj estime que les personnes les plus favorables à l'accueil des étrangers sont les jeunes diplômés. Or ce sont eux qui votent le moins car ils ont perdu confiance dans les partis politiques.

On trouve de nombreux exemples, très ordinaires et quotidiens, de manque de respect du peuple par un certain nombre de responsables politiques qui recourent à des affirmations à l'emporte-pièce. Ce n'est pas en développant des thèses et des doctrines fausses que l'on favorise la démocratie. Exemple de doctrine fausse,

l'affirmation selon laquelle le développement des échanges commerciaux internationaux était un facteur de paix et d'égalité. Or cette idée est totalement fausse. Exemple des téléphones portables dont certains composants sont extraits dans des mines par des enfants exploités de manière honteuse. Autres exemples : la théorie du ruissellement, (augmentation des emplois payés au SMIC alors que le montant du patrimoine des 500 foyers les plus riches a doublé en 6 ans), la théorie du grand remplacement. Ces thèses sont développées car pour certains, faire peur est une technique de gouvernement. Ce manque de respect à l'égard du peuple se retrouve également dans les déclarations d'un ministre qui dit que l'état de droit n'existe pas ou dans celles d'un homme politique affirmant « la police tue » ou « la République, c'est moi ». Autres formules : la juiverie internationale financière, il y a trop d'élus, le mille-feuille administratif. Entretenir des croyances fausses est un manque de respect du peuple. Parfois on instrumentalise des causes avec pour conséquence une infantilisation du peuple. On entend beaucoup parler d'antisionisme actuellement en France. Mais qu'entend-t-on sous cette dénomination? Être contre l'existence d'Israël, contre le gouvernement de Netanyahu, contre la colonisation? Selon l'interprétation que l'on choisit, les conséquences ne sont pas les mêmes. Des hommes politiques prennent la défense de certaines situations, non pas pour protéger les personnes en situation difficile, mais à des fins essentiellement d'audience électorale.

1.2 Respect à l'égard de la République.

La République est un ensemble de principes et de valeurs qui font le ciment du vivre ensemble.

La République a une histoire qu'il est important de connaître.

Le début de notre histoire républicaine est la révolution de 1789. Sa portée est considérable. Les représentants du peuple ont affirmé que le pouvoir n'était pas d'essence divine, mais appartenait au peuple. Puis il y a eu les aventures napoléoniennes avec l'empereur Napoléon, puis le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte du 2 décembre 1851. Ce coup d'État a mis fin à la II è République de 1848. Puis vient la Commune en 1870 et la III è République, avec les lois constitutionnelles de 1875, qui durera jusqu'en 1940. Toutes nos grandes lois datent de cette III è République. La loi sur l'enseignement public, la liberté d'association, de la presse et liberté syndicale. La loi du 9 décembre 1905 instituant la séparation des Églises et de l'État. Dans cette loi, le mot laïcité n'apparaît pas mais les trois premiers articles de cette loi définissent ce qu'est véritablement la laïcité avec la liberté d'opinion, la liberté d'expression et le principe de non discrimination. Cette loi a une portée générale et fonde la démocratie. A l'origine de cette loi, on trouve deux grands noms de la pensée socialiste française, Jean Jaurès et Aristide Briand. Actuellement le mot laïcité est souvent instrumentalisé pour lutter contre une religion, l'Islam. A

l'origine de cette loi, on trouve les nombreux problèmes auxquels était confronté la France: problèmes sociaux, conflits entre public et privé, entre l'État et l'Église. Cette loi a été faite pour que les gens se rencontrent, condition indispensable pour résoudre ces problèmes. L'affaire Dreyfus est également un élément fondateur de notre République. Dreyfus a été condamné parce qu'il était juif, par des autorités politiques et militaires. L'aboutissement de cette III è République est le régime de Vichy qui est la négation de la République et de ses lois, avec des arrestations, des emprisonnements et des déportations. La raison de cette chute de la III è République dans le régime de Vichy est à rechercher dans un manque de respect du peuple auquel on a menti et à qui on a fait peur. Tout ceci dans un contexte de nazisme et de fascisme. On en arrive à la Libération avec le programme du Conseil National de la Résistance qui fait partie de notre patrimoine républicain avec ses liberté sociales, économiques et culturelles ainsi que le droit de vote accordé aux femmes. Tous ces textes établis par la République mériteraient d'être plus largement connus, avec également La Déclaration Européenne des Droits de l'Homme ainsi que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 (dont un des rédacteurs a été René Cassin) qui reprend tous les grands textes français et qui annonce les textes à venir. Enfin il convient de rendre hommage à Olympe de Gouges qui a écrit, en 1791, la déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne. Elle disait : « la femme a le droit de monter à l'échafaud, elle doit avoir le droit de monter à la tribune ». La déclaration de 1948 est notre référence pour que le peuple soit respecté et que notre démocratie vive. Le premier article porte sur la liberté et l'égalité en droit et en dignité des personnes humaines. Ce principe n'est pas toujours respecté. Notamment quand nous cherchons à obtenir un produit au plus bas coût qui, souvent, n'est pas respectueux des personnes ayant participé à sa production. Paul Ricoeur, philosophe, précisait en substance : « Ce n'est pas parce que vous bénéficiez de l'égalité en droit que l'égalité en bien existe ». C'est le problème de l'approche intellectuelle et de l'approche concrète. Alain Touraine, quant à lui, soulignait qu'il est bien de penser en termes de droit individuel des personnes, mais il ne faut surtout pas oublier leurs droits collectifs. Un autre grand principe de cette déclaration de 1948 est la fraternité. On a longtemps pensé qu'il s'agissait d'une abstraction philosophique sans consistance juridique. Ce n'est que le 6 juillet 2018 qu'une décision du Conseil Constitutionnel a reconnu la fraternité comme principe constitutionnel. Il avait été saisi par un berger des Alpes maritimes qui aidait des migrants et qui avait été condamné pour cela à deux reprises. Le Conseil Constitutionnel a annulé les décisions de justice au nom de la fraternité. Dans cette déclaration, on retrouve également le principe de non discrimination, l'interdiction de la torture (guerre d'Algérie), le droit au travail, le droit à la culture et à l'éducation. En ce domaine de la culture, l'offre est présente et variée, mais il faut susciter l'envie d'utiliser tous ces moyens culturels. Dans l'enseignement, il persiste une hiérarchie mettant à mal l'égalité. Marcel Gauchet souligne que la naissance et le titre ont été remplacés par le rang au concours, mais la naissance reste

un gage solide de réussite. Tous ces principes doivent constituer une boussole dans la prise de décision, en complément des données financières.

2. La démocratie demande des décisions.

La démocratie ne vit pas naturellement, c'est le résultat d'engagements, de décisions. On a souvent l'idée d'une démocratie consultative, représentative et participative. Il faut échanger, débattre, participer, mais par le biais de représentants car tout le monde ne peut être présent. Il est important de faire une synthèse entre ces différents aspects de la démocratie, et cette synthèse pourrait être appelée démocratie délibérative. En effet, dans le mot de délibération il y a le sens d'échanger, d'argumenter, de peser le pour et le contre, mais aussi le sens de décision. Actuellement, en France, on ne débat pas suffisamment. Le débat public n'est pas à la hauteur. Mais des institutions nous manquent également. Dans l'article 4 de la Constitution de 1958 il est dit que les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage. Nous manquons aujourd'hui de partis politiques. La vie politique a besoin d'institutions pour faire vivre nos valeurs et nos principes. Idéalement, une organisation politique doit avoir des références républicaines qui sont très diverses en France de par notre histoire, doit réunir des collectifs pour comprendre la société et faire émerger des projets. Lorsque l'on veut accéder au pouvoir, il faut énoncer clairement ses projets. Il faut également sélectionner et former des personnes pour qu'elles soient aptes à comprendre la société, et qu'elles aient un minimum de connaissances dans les domaines financiers et économiques. Enfin il convient d'avoir une obligation de transparence afin que les intérêts des citoyens ne soient pas bafoués.

3. Le bon usage de ces principes.

Il est important de faire bon usage de la démocratie, de la République, de la citoyenneté, du bien commun, de l'intérêt général. En France nous avons l'immense chance de participer à cette vie démocratique à l'échelon communal et municipal. Cela permet de faire vivre la base de notre État démocratique en nous intéressant au fonctionnement de la commune. Un moment particulier de cette démocratie locale est la campagne électorale qui est un moment de sensibilisation. Quand on sollicite des suffrages, on doit se présenter à la population, préciser les idées et les valeurs que l'on souhaite mettre en œuvre, esquisser son projet. Le programme doit être mis au point par un collectif. Il convient aussi de préciser les rapports que l'on entretient avec l'intercommunalité, la région et l'État. Le conseil municipal doit fonctionner de manière démocratique en identifiant des délégations qui sont signées au bénéfice d'adjoints. Il convient aussi de créer et de faire fonctionner des commissions pour préparer les décisions, établir un lien avec la population. Les élus municipaux sont membres de quantité de conseils d'administration, ce qui représente une lourde charge mais constitue également un moyen de s'informer et d'être à l'écoute.

Enfin, une commune ne doit pas être la propriété d'un clan, d'une entreprise, d'une profession ou d'un quartier. Une commune, c'est retrouver un vivre ensemble pour que chaque composante soit respectée. Une convergence doit être trouvée afin d'aboutir à un bien commun. L'intercommunalité a été un enrichissement car elle donne à l'élu communal la possibilité d'accéder à des services qu'il ne pourrait pas avoir dans sa commune. Enfin, la prise de décision doit s'accompagner des moyens de la faire appliquer, posant le problème de la fiscalité locale.

Conclusion.

Cette démocratie doit pouvoir être pratiquée au plus près, mais aussi au niveau de l'État, de l'Europe et au niveau international.

Les jumelages entre communes sont aussi une forme de dialogue et de compréhension.

Quelles que soient les difficultés rencontrées par une personne, un pays ou une institution, on ne définit jamais une personne, un pays ou une institution par ses lacunes et ses difficultés.

Pour faire vivre la démocratie, il faut d'abord espérer.